



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 22 JANVIER 2024

**Présents** : MM. Le Nagard (Président) – Duclos - Gondel

**Assistent** : MM. Vernet (Comité) - Renault (Cda)

**Excusé** :

### INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

#### COMMUNIQUÉ

##### *POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F*

**ART 20.3** : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

#### RAPPEL

##### *PORT DES PROTÈGE-TIBIAS*

**ART 16.3** : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

#### RAPPEL

##### *FEUILLE DE MATCH (FMI)*

**ART 13Bis** : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



## SUIVI FMI

La Commission Futsal rappelle à tous les clubs que la **FMI** est obligatoire pour toutes les rencontres de Senior Futsal ou de Critérium Jeunes Futsal.

La commission Statuts et règlements du DVOF est chargé du suivi de la non-utilisation de la FMI par les clubs. Les sanctions pour non-utilisation de la FMI sont applicables **à partir du 01-11-23**.

### Rappel de l'article 44-4 des RS du DVOF :

Au cours de la saison, l'équipe considérée (par la Commission Départementale compétente) comme responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF.
- Pour toutes les non-utilisations suivantes, match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

**Dans le cas de non-utilisation de la FMI, les clubs doivent adresser un mail au DVOF en indiquant les raisons de l'absence de FMI.**

## COURRIERS CLUBS

### **My Sarcelles Futsal** : Mail du 08-01-24

Demande de renseignement concernant la participation des joueurs dans les 2 équipes d'une même division. La commission vous demande de prendre en compte les articles 8.6 et 8.7 du règlement du championnat futsal.

Art. 8.6 : aucun joueur ayant participé à une rencontre avec une équipe ne peut participer à une rencontre avec l'autre équipe lors de la même journée du calendrier sportif se déroulant la même semaine calendaire (du lundi au dimanche).

Art. 8.7 : seulement 2 joueurs ayant participé à une rencontre avec une équipe peuvent participer à une rencontre avec l'autre équipe dans le respect de l'article 8.6.

### **Les Sportifs de Garges** : Mail du 09-01-24 (Footclubs)

Demande de report de la rencontre U14 du 20-01-24 contre Avicenne Asc en raison de la rencontre de Coupe Nationale de votre équipe Senior. Accord de la commission  
La commission reporte la rencontre **n° 27728574** au samedi 10-02-24 à 14H00

### **Les Sportifs de Garges** : Mail du 09-01-24 (Footclubs)

Demande de report de la rencontre Senior D1 du 13-01-24 contre Osny United  
Refus de la commission, l'équipe de Sportifs de Garges ayant déjà une rencontre reportée et est toujours qualifiée en coupe du comité futsal.

### **Les Sportifs de Garges** : Mail du 09-01-24 (Footclubs)

Demande de report de la rencontre U12 du 14-01-24 contre Attainville Futsal au dimanche 21-01-24.  
Accord des 2 clubs. Accord de la commission.

### **Osny United** : Mail du 09-01-24 (Footclubs)

Demande de report de la rencontre Senior D1 du 13-01-24 contre Les Sportifs de Garges  
Refus de la commission, l'équipe de Sportifs de Garges ayant déjà une rencontre reportée et est toujours qualifiée en coupe du comité futsal.

### **Montigny Lvdb** : Mail 10-01-24

Pris note de votre interrogation concernant le report de la rencontre contre My Sarcelles Futsal au samedi 20-01-24. Le samedi est une journée de matchs remis inscrite au calendrier officiel du championnat de D2 futsal. La commission n'ayant pas l'accord du club adverse ne peut remettre cette rencontre au mardi 16-01-24.

### **Avicenne Asc** : Mail du 10-01-24



Pris note de l'indisponibilité du gymnase le mercredi 31-01-24 pour la rencontre contre Osny United (attestation Mairie jointe)

La commission vous demande de proposer une date de report par Footclubs.

**Avicenne Asc** : Mail du 11-01-24

Pris note de l'indisponibilité du gymnase le samedi 13-01-24 pour la rencontre U12 contre Garges Djibson (attestation Mairie jointe). La commission reporte la rencontre au samedi 20-01-24 à 12H00.

**Bezons Futsal Club** : Mail du 10-01-24

Demande de renseignements suite à votre mail du 18-12-23.

Le remboursement des frais d'arbitrage a été traité dans le PV du 08-01-24.

Concernant votre réserve pour le match du 16-12-23 contre Sannois Fce, la commission futsal n'était pas en copie de la décision. Voir extrait de la décision de la commission statuts et règlements ci-dessous.

**My Sarcelles Futsal** : Mail du 11-01-24

Demande de renseignement sur les montées / descentes suite Forfait général de Marcouville en Senior D1.

Dans un premier temps en D1 les 9,10,11 et 12ème doivent descendre cette année :

Les 11 et 12ème pour revenir à un groupe à 10 l'année prochaine.

Les 9 et 10ème comme descente dû au 2 montées de D2.

De ce fait il n'y a pas lieu à une montée supplémentaire, Marcouville étant la 12ème équipe.

Et pour compléter, il n'est pas possible de modifier le règlement en cours d'année, donc l'organisation de barrage non prévue dans le règlement ne pourrait avoir lieu.

**Avicenne Asc** : Mail du 11-01-24

Pris note du dépôt de la feuille de présence de vos équipes au club de Futsal club VLB pour le plateau du 16-12-23. La commission vous demande de déposer une copie de votre feuille de présence dans FAL.

**Asf Argenteuil** : Mail du 11-01-24

Pris note de votre souhait d'engager 3 équipes sur les plateaux U6-U8 et 3 équipes sur les plateaux U9-U10.

La commission valide l'engagement d'une 3<sup>ème</sup> équipe en U6-U8.

La commission ne peut valider l'engagement d'une 3<sup>ème</sup> équipe U9-U10 en même temps sur les plateaux U9-U10 car il n'y a que 6 équipes au maximum sur ces plateaux.

A commission attend votre confirmation pour rester à 2 équipes ou 3 équipe séparées (2+1).

**Foot Indoor Loisir** : Mail du 12-01-24

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe U16 contre Asf Argenteuil le dimanche 14-01-24.

**Montmagny Asf** : Mail du 15-01-24

Demande de remboursement frais d'arbitrage suite forfait de l'équipe de Rc Argenteuil en CVO Futsal.

**CS Jocassiens** : Mail du 15-01-24

Pris note de l'absence de l'équipe U12 des Sportifs de Garges pour la rencontre du 14-01-24.

En cas d'absence de l'équipe adverse vous devez remplir la FMI et la transmettre au DVOF ou transmettre une feuille de match papier.

**Attainville Futsal** : Mail du 16-01-24

Critérium U14 : pris note de l'erreur de l'horaire pour vos rencontres U14 à domicile

Critérium U16 : pris note de la programmation de 2 rencontres U16 à la même heure le samedi 30-03-24.

Critérium U12 : pris note de l'indisponibilité de votre gymnase le samedi 04-05-24 (attestation mairie jointe).

**Bezons Futsal Club** : Mail du 17-01-24

Prise en compte du résultat de la rencontre Montigny Lvdb 1 / Bezons Futsal C 2 du samedi 13-01-24.

**Entente MMB** : Mail du 17-01-24

Pris en compte de la mise à disposition de 2 gymnases à Bessancourt.

La commission demande au secrétariat d'enregistrer ces gymnases pour votre club.



La commission vous demande de contacter la commission des terrains pour l'homologation des gymnases.

**Bezons Futsal Club** : Mails des 18 et 19-01-24

Pris note de l'indisponibilité du gymnase Jean Moulin pour une durée indéterminée (attestation mairie jointe).  
La commission attend votre proposition pour un gymnase de repli et l'horaire des rencontres.

**Entente MMB** : Mail du 19-01-24

Pris note de votre demande de report de la rencontre du 26-01-24 contre Montmorency Futsal au dimanche 28-01-24.  
Pris note de votre demande de report de la rencontre du 01-03-24 contre St Brice Fc au dimanche 03-03-24.  
Modification de gymnase : Gymnase des Marboulus à Bessancourt. - Horaire 20H30  
Accord de la commission.

**Attainville Futsal** : Mail du 19-11-24

Pris en compte de votre demande de report de la rencontre U16 du 20-01-24 contre Cergy-Pontoise Fc.  
La commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

**Cfj Persanaise** : Mail du 19-01-24

Pris en compte du Forfait avisé de votre équipe Senior pour la rencontre du 20-01-24 contre Eaubonne Csm.

**Cs Jocasziens** : Mail du 19-01-24

Pris en compte de votre demande de retrait du critérium de votre équipe 16 et de l'ajout d'une seconde équipe en U14 pour la 2ème Phase. Accord de la commission. Modification des calendriers effectuée le vendredi 19-01.

**My Sarcelles Futsal** : Mail du 20-01-24

Demande de report de la rencontre du vendredi 26-01-24 contre Montigny Lvdb.  
La commission maintient la rencontre au vendredi 26-01-24.  
Vous devez avoir un effectif suffisant pour jouer 2 rencontres le même jour.

**Avicenne Asc** : Mails du 20-01-24

Pris en compte des différents problèmes rencontrés ce week-end.

Concernant les rencontres U14 et U16 contre Sportifs de Garges :

Le district a bien reçu des Sportifs de Garges une demande de report de la rencontre U14, mais aucune demande de report pour la rencontre U16 en raison de la rencontre de la Coupe nationale Senior.

La commission vous demande d'établir une feuille de match papier pour votre déplacement à Garges, ou de trouver une date en accord avec les Sportifs de Garges pour le report de la rencontre U16.

Concernant l'annulation de la rencontre U16 contre CS Jocasziens :

Le district vous a prévenu par mail à 15H15 le vendredi 19-01 du retrait de l'équipe de CS Jocasziens du critérium U16 Poule B.

Concernant le report de la rencontre U12 contre Garges Djibson :

La commission avait remis la rencontre au samedi 20-01-24 suite indisponibilité du gymnase le 13-01-24 (mails de votre club en date du 11-01-24). Cette rencontre a bien eu lieu ce samedi 20-01-24.

**Cfj Persanaise** : Mail du 21-01-24

Réception des documents concernant le plateau U8 du 21-01-24.  
Absence des équipes de Futsal club VLB et Garges Djibson Asc.  
Pris note de l'absence du plateau sur Footclubs.

**Foot Indoor Loisir** : Mail du 21-01-24

Pris note de votre incompréhension concernant la rencontre U16 du 21-01-24 à Asf Argenteuil.  
Cette rencontre n'était pas la rencontre de la dernière journée Phase 1, mais la 1<sup>ère</sup> journée de la Phase 2.  
La commission vous demande de trouver une date en accord avec Asf Argenteuil pour le report de la rencontre.

**Foot Indoor Loisir** : Mail du 22-01-24

Pris en compte de votre demande de modification d'horaire pour les rencontres de votre senior en D2 :  
**Le samedi à 12H30.** Accord de la commission

**Entente MMB** : Mail du 22-01-24



La commission a bien pris en compte le changement de gymnase pour les rencontres du 28-01 et 03-03-24.

## MODIFICATION D'HORAIRE

### SENIOR D2

Foot Indoor Loisir : Modification d'horaire équipe Senior D2 : **Le samedi à 12H30.**

### CRITÉRIUM U14

Match n° 27728563 : Attainville Futsal C 21 / Persanaise Cfj 21 : **le samedi 02-03-24 à 14H00**

Match n° 27728568 : Attainville Futsal C 21 / Asf Argenteuil 21 : **le samedi 27-04-24 à 14H00**

Match n° 27728573 : Attainville Futsal C 21 / Cs Jocassiens 21 : **le samedi 18-05-24 à 14H00**

### CRITÉRIUM U16

Match n° 27725406 : Attainville Futsal C 21 / Asf Argenteuil 21 : **le samedi 30-03-24 à 14H00**

## MATCHS REMIS

### SENIOR D2

Match n° 26602003 : Montigny Lvdb 2 / My Sarcelles Futsal 2 : **le vendredi 26-01-24 à 20H30**

Match n° 26571891 : Entente MMB 1 / Montmorency Futsal 2 : **le dimanche 28-01-24 à 20H30**  
Gymnase des Marboulus à Bessancourt

Match n° 26571920 : Entente MMB 1 / St Brice Fc 1 : **le dimanche 03-03-24 à 20H30**  
Gymnase des Marboulus à Bessancourt

### CRITÉRIUM U16

Match n° 27735038 : Cergy-Pontoise Fc 21 / Attainville Futsal C 22 : **le samedi 10-02-24 à 10H30**

### CRITÉRIUM U14

Match n° 27728574 : Avicenne Asc 22 / Sportifs de Garges 21 : **le samedi 10-02-24 à 14H00**

Match n° 27728575 : Asf Argenteuil 22 / Cs Jocassiens 22 : **le dimanche 11-02-24 à 13H30**

### CRITÉRIUM U12

Match n° 27731582 : Attainville Futsal C 21 / Avicenne Asc 22 : **le samedi 11-05-24 à 14H00**

## 1<sup>er</sup> FORFAIT NON AVISÉ

### CRITÉRIUM U16

Match n° 27390166 : Asf Argenteuil 22 / Foot Indoor Loisir 21 du 14-01-24  
Forfait non avisé de l'équipe de Foot Indoor Loisir (Hors délai)



Asf Argenteuil 22 : 5 Buts  
Foot Indoor Loisir 21 : 0 But  
Foot Indoor Loisir : amende 30 €

## 1<sup>er</sup> FORFAIT AVISÉ

### SENIOR D1

**Match n° 26509855** : Eaubonne Csm 1 / Cfj Persanaise du 20-01-24  
Forfait avisé de l'équipe de Cfj Persanaise  
Eaubonne Csm 1 : 5 Buts 3 Points  
Cfj Persanaise 1 : 0 But -1 Point

## FORFAIT COUPE CVO FUTSAL

**Match n° 27684510** : Montmagny Asfs 1 / RC Argenteuil 1 du 15-01-24  
Lecture de la feuille de match. Lecture du rapport de l'arbitre.  
Forfait non avisé de l'équipe de RC Argenteuil 1  
**Montmagny Asfs 1 : qualifiée pour le prochain tour**  
RC Argenteuil : amende 25€

## FRAIS D'ARBITRAGE

### CVO FUTSAL

**Match n° 27684510** : Montmagny Asfs 1 / Rc Argenteuil 1 du 15-01-24  
Absence de l'équipe de Rc Argenteuil 1  
**Crédit** : Montmagny Asfs 1 – 2 x 48,5 € = 97 €  
**Débit** : Rc Argenteuil 1 – 2 x 48,5 € = 97 €

## RETOUR COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

### COMMISSION du 18-12-2023

**Match n° 26571910** – Sannois FCE 2 / Bezons Futsal C 2 du 16-12-23  
Réserve confirmée le 18/12/2023.  
Réserve du club de Bezons Futsal Club sur la participation d'un joueur au dernier match de l'équipe supérieure.  
**Match référence** : **Match n° 26509850** Avicenne Asc 2 / Sannois Futsal Fce 1 du 13-12-23.  
La commission dit match perdu par pénalité à l'équipe de Sannois Fce 2

Sannois Fce 2 : 0 But -1 Point  
Bezons Futsal C 2 : 2 Buts 3 Points

## 1<sup>er</sup> APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

### COUPE CVO FUTSAL

**Match n° 27684511** : St Brice Fc 1 / Gonesse Rc 1 du 20-01-24



## CRITÉRIUM U12

Match n° 27391829 : Marcouville City Cp 21 / Avicenne Asc 22 du 14-01-24

Match n° 27391830 : Cs Jocassiens 21 / Sportifs de Garges 21 du 14-01-24

## CRITÉRIUM U16

Match n° 27725380 : Sportifs de Garges 21 / Avicenne Asc 21 du 21-01-24

Match n° 27725381 : Marcouville City Cp 21 / Vémars St Witz Fc 21 du 21-01-24

Match n° 27735036 : Asf Argenteuil 22 / Foot Indoor Loisir 21 du 21-01-24

## COUPE CVO FUTSAL

### TIRAGE 1 / 8 de FINALE

Les rencontres des 1/8 de Finale auront lieu :

Semaine 07 du 12-02 au 18-02-24 ou semaine 08 du 19-02 au 25-02-24

#### Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de 2 x 25 mn sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : 5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		SANNOIS FCE 1	MARCOUVILLE CITY CP 2	Samedi 17-02-24 à 18h30
2		SPORTIFS DE GARGES 1	GARGES DJIBSON ASC 2	Samedi 24-02-24 à 15H00
3		GONESSE RC 1	GOUSSAINVILLE FC 1	Mardi 13-02-24 à 20h45
4		MY SARCELLES FUTSAL 1	ASF ARGENTEUIL 1	Lundi 19-02-24 à 21H30
5		EAUBONNE CSM 1	AFS VAUREAL 1	Samedi 24-02-24 à 20H00
6		MONTIGNY LVBD 1	AVICENNE ASC 1	Samedi 17-02-24 à 19H15
7		COMBO FUTSAL 1	ATTAINVILLE FUTSAL C 1	Samedi 24-02-24 à 18H30
8		MONTMAGNY ASFS 1	ARNOUVILLE USC 1	Lundi 12-02-24 à 20H45

#### Arbitrage :

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

#### Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

## CHALLENGE FUTSAL U16

### TIRAGE 1 / 8 de FINALE

Les rencontres des 1/8 de Finale auront lieu :

Week-end des 03-02 et 04-02-24

#### Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de 2 x 25 mn sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : 5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.



N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		FOOT INDOOR LOISIR 1	ASF ARGENTEUIL 1	Samedi 03-02-24 à 11H00
2		ASF ARGENTEUIL 2	MARCOUVILLE CITY CPA 1	Dimanche 04-02-24 à 15H00
3		CFJ PERSANAISE 1	CERGY-PONTOISE FC 1	Samedi 03-02-24 à 17H30
4		AVICENNE ASC 1	SPORTIFS DE GARGES 1	Samedi 03-02-24 à 18H00
5		ATTAINVILLE FUTSAL C 1	AVICENNE ASC 2	Samedi 03-02-24 à 12H00
6		VÉMARS ST WITZ FC 1	ATTAINVILLE FUTSAL C 2	Samedi 03-02-24 à 14H00

**Equipes exemptées du tirage :** Combo Futsal 1 – Garges Djibson Asc 1

**Arbitrage :**

Désignation d'un arbitre officiel sur demande de l'un des 2 clubs.

Arbitre n°1 : club recevant

Arbitre n°2 : club visiteur

**Info clubs :**

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

## CHALLENGE FUTSAL U14

### TIRAGE des 1 / 8 de FINALE

Les rencontres des 1/8 de Finale auront lieu :

Week-end des **03-02 et 04-02-24**

**Epreuve :**

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		SPORTIFS DE GARGES 1	ASF ARGENTEUIL 1	Dimanche 04-02-24 à 13H45
2		ATTAINVILLE FUTSAL C 1	CS JOCASSIENS 2	Samedi 03-02-24 à 14H00
3		AVICENNE ASC 1	CFJ PERSANAISE 1	Samedi 03-02-24 à 12H00
4		MARCOUVILLE CITY CPA 1	COMBO FUTSAL 1	Dimanche 04-02-24 à 11H30

**Equipes exemptées du tirage :** Asf Argenteuil 2 – Avicenne Asc 2 – Cs Jocassiens 1 – Garges Djibson Asc 1

**Arbitrage :**

Désignation d'un arbitre officiel sur demande de l'un des 2 clubs.

Arbitre n°1 : club recevant

Arbitre n°2 : club visiteur





**Info clubs :**

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.  
Prévenir la commission et la CDA.

## PLATEAU FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U7 et U9 sont disponibles sur le site du DVOF :

**Rubrique :** Documents-Formulaire-Futsal-Feuille de plateau U7 & U9 Futsal et Feuille de Présence U7 & U9 Futsal.

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF par l'intermédiaire de l'application FAL.

## 1<sup>er</sup> APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

### PLATEAU U8 du 21-01-24

**Avicenne Asc :** 1<sup>er</sup> appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U8 du 21-01-24.

## PLATEAU FUTSAL U10



Plateau N°1 - Week-ed des 27 et 28 Janvier 2024			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 27 Janvier 2024 (Coup d'envoi à 09h00)			
Attainville Futsal	Gymnase Municipal Chemin du Mesnil Aubry 95570 Attainville	6	Attainville Futsal (1&2) Garges Djibson Asc (1&2) Persanaise Cfj (1&2)
Samedi 27 Janvier 2024 (Coup d'envoi à 09h00)			
Ermont Ams	Stade Renoir Rue du Syndicat 95120 Ermont	4	Ermont Ams (1&2) Marcouville City CP (1&2)
Dimanche 28 Janvier 2024 (Coup d'envoi à 10h00)			
Les Sportifs de Garges	Gymnase Jean Jaurès Rue René Blouet 95140 Garges les Gonesse	4	Les Sportifs de Garges (1&2) Avicenne Asc (1&2)
Dimanche 28 Janvier 2024 (Coup d'envoi à 11h30)			
AsF Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	6	AsF Argenteuil (1&2) Futsal Club VLB (1&2) Persanaise Cfj (3&4)

## PLATEAU FUTSAL U8

Journée N°2 - Week-end des 03 et 04 Février 2024			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 03 Février 2024 (coup d'envoi à 09h30)			
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	8	Garges Djibson Asc 1 Avicenne Asc (1&2) AsF Argenteuil (1-2-3) Persanaise Cfj (1&2)
Samedi 03 Février 2024 (coup d'envoi à 10h00)			
Marcouville City CP	Hall Omnisport Philippe Hémet Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	7	Marcouville City (1&2) Avicenne Asc (3&4) Ermont Ams (1&2) Futsal Club VLB 1

Prochaine réunion  
Lundi 05 Février 2024 à 18H30